

COMMUNE DE VIAS

# AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

## PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU 14 JANVIER 2022 AU 14 FEVRIER 2022

Le public est informé que par arrêté en date du 30 novembre 2021, le Maire de VIAS a prescrit la modification simplifiée du PLU et que le Conseil municipal a délibéré le 14 octobre 2021 sur les conditions de mise à disposition au public des dossiers de modification simplifiée.

Pendant toute la durée de la mise à disposition au public, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé au service urbanisme en mairie de Vias, Place des Arènes, aux heures et jours habituels d'ouverture,

**soit du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H à 17H.**

Le dossier mis à disposition sera également consultable au format informatique sur le site de la ville de VIAS à l'adresse suivante : [www.vias-méditerranée.fr](http://www.vias-mediterranee.fr).

Le dossier tenu à la disposition du public sera accompagné des avis des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité Environnementale consultées.

Pendant toute la durée de la mise à disposition au public, chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier en mairie de VIAS, ou les adresser par écrit, avant la date de clôture, à Monsieur le Maire.

Conformément au code de l'urbanisme, il est rappelé que la procédure de modification simplifiée se déroule sans l'intervention d'un commissaire-enquêteur.

À l'issue de cette mise à disposition au public, le Conseil municipal en tirera le bilan. Après analyse et éventuelle prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées et des observations du public, le projet de modification simplifiée du PLU sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

**Renseignements** : Toutes les modalités de la mise à disposition au public sont précisées dans la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2021.

Toute information relative à la modification simplifiée du PLU peut être demandée auprès de la Commune et plus particulièrement au service urbanisme.